

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**  
**Séance du 3 avril 2017**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
Afférents au Conseil Municipal	<b>14</b>
En exercice	<b>13</b>
Nombre de présents	<b>10</b>

**Date de convocation :**  
27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept  
et le trois avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu  
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

**Date d'affichage :**  
10 avril 2017

**Présents :** Mmes et MM. Laurence KLEIN – Lionel PERRET – Christèle  
JACKIEWICZ – David VALETTE – Sandrine RAMES – Edgard PAYRASTRE -  
Vincent ROUILLET - Charlène GRABIE – Lionel AZEMAR - Nathalie  
FRIQUART

**Excusés :** Maryline JAMIN - Jean- François PATTE - Christelle MARTINEZ  
MINATI - Florence SIORAT

**Procurations :** Maryline JAMIN donne procuration à Laurence KLEIN - Jean-  
François PATTE donne procuration à Lionel PERRET- Florence SIORAT a donné  
procuration à Sandrine RAMES

Monsieur Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.**

**I – DELIBERATIONS :**

**N° 2017- 07 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2016.**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2016 en date du 11 avril 2016.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016.

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Lionel PERRET

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi :  
**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

		<b>Dépenses (colonne 1)</b>	<b>Recettes (colonne 2)</b>	<b>Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)</b>
<b>Section fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2016	558 322.60	621 410.92	+ 63 088.32
	Résultats antérieurs reportés 2015		179 768.18	+ 179 768.18
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>+ 242 856.50</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2016	99 621.87	186 285.24	+86 663.37

	Solde antérieur reporté 2015	64 283.49		- 64 283.49
	Solde global d'exécution			+ <b>22 379.88</b>
	<b>Résultats cumulés 2016</b>	722 227.96	987 464.34	265 236.38

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2016, arrêté comme présenté ci-dessus.

**N° 2017 -08 - OBJET : Approbation du compte de gestion 2016**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Madame le Maire énonce que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier, Monsieur Philippe HABONNEL, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2016.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame le Maire et du Compte de gestion du Trésorier ;

**Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**N° 2017- 09 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016

**Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.**

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de ... **242 856.50 €**

A savoir :

Résultat exercice 2016 : **63 088.32 €**

Résultat 2015 reporté ex. 2016 : **179 768.18 €**

- **D'où un excédent de fonctionnement cumulé de ..... + 242 856.50 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : <b>Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2016</b>			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
<b>DEPENSES.....</b>	241 935.49	99 621.87	
<b>RECETTES.....</b>	335 770.41	186 285.24	
<b>RESULTAT EXERCICE .....</b>		<b>+86 663.37</b>	
<b>REPORT EXERCICE PRECEDENT</b>		<b>-64 283.49</b>	
<b>RESULTAT CUMULE CLOTURE EX</b>		<b>22 379.88</b>	
<b>RESULTAT FINAL</b>		<b>22 379.88</b>	
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT...</b>			<b>+ 22 379.88</b>

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2017**

<b>A) EXCEDENT</b> - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	<b>0</b>
<b>Solde disponible :</b> - Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	<b>242 856.50</b>
<b><u>B) DEFICIT</u></b> - Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, arrêté comme présenté ci-dessus.

### **N° 2017- 10 - OBJET : Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2017,

Vu le projet de budget pour l'année 2017 qui s'établit en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement à 822 936.34 euro et pour l'investissement en dépenses à 354 119.32 euro et en recettes à 437 895.92 euro, avec une évolution à taux constants par rapport à l'année 2016 pour chacune des trois taxes,

FIXE le taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2017 à :

	TAUX 2016	TAUX 2017
Taxe d'Habitation	19.83	<b>19.83</b>
Foncier Bâti	18.99	<b>18.99</b>
Foncier Non Bâti	74.77	<b>74.77</b>

**Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et délibéré, vote à l'unanimité les taux ci-après :**

**Taxe d'Habitation : 19.83 %**  
**Foncier Bâti : 18.99 %**  
**Foncier Non Bâti : 74.77 %**

### **N° 2017-11 - OBJET : Vote du Budget Primitif Commune 2017**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,  
CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal présenté par Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 9 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :**

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le **budget principal**, pour l'exercice 2017, est adopté en recettes et dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations Réelles</b>	<b>822 936.34</b>	<b>822 936.34</b>	<b>354 119.32</b>	<b>437 895.92</b>

### **N° 2017-12- OBJET : Modification du coût de l'aménagement du parking scolaire**

Suite à une réévaluation des besoins, Madame le Maire informe le Conseil que le montant des travaux relatif au projet de sécurisation du parking de l'école communale s'élève désormais à la somme **65 051.50 € HT** soit **78 061.80€TTC**.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017. Déjà sollicité pour subventionner une partie du projet (délibération 2016-33), le Conseil Départemental sera informé de l'évolution du coût du projet afin d'établir une nouvelle convention.

Madame le Maire propose au Conseil de valider la hausse du coût du projet et demande l'autorisation de signer la nouvelle convention établie par le département.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à la majorité de 9 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :**

D'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention établie par le Conseil Départemental.

### **CCAS N° 2017 -01 - OBJET : Approbation du compte de gestion du CCAS 2016**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31,

Madame la Présidente dit que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier, Monsieur Philippe HABONNEL, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame la Présidente et du Compte de gestion du Trésorier ;

**Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **CCAS N° 2017-02 - OBJET: Présentation et vote du Compte Administratif 2016 du CCAS**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,  
Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2016 en date du 11 avril 2016,

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016.

Madame la Présidente ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame DE BEAUMONT Christine.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2016**

		<b>Dépenses (colonne 1)</b>	<b>Recettes (colonne 2)</b>	<b>Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)</b>
<b>Section fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2016	578.23	0	-578.23
	Résultats antérieurs reportés 2015		1 153.02	+ 1 153.02
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>+ 574.79</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2016			
	Solde antérieur reporté 2015			
	Solde global d'exécution			
	<b>Résultats cumulés 2016</b>			<b>+ 574.79</b>

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2016, arrêté comme présenté ci-dessus.

**CCAS N° 2017- 03 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2016**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du CCAS de l'exercice 2016

**Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.**

Constatant que le Compte Administratif du CCAS fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de ... **574.79 €**

A savoir :

Résultat exercice 2016 : **-578.23 €**

Résultat 2015 reporté ex. 2016 : **1 153.02 €**

- **D'où un excédent de fonctionnement cumulé de ..... + 574.79 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : <b>Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2016</b>			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
<b>DEPENSES.....</b>	0	0	
<b>RECETTES.....</b>	0	0	
<b>RESULTAT EXERCICE .....</b>		0	
<b>REPORT EXERCICE PRECEDENT</b>		0	
<b>RESULTAT CUMULE CLOTURE EX</b>		0	
<b>RESULTAT FINAL</b>		0	
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT...</b>			<b>0</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2017**

<b>A) EXCEDENT</b> - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	0 €
<b>Solde disponible :</b> - Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	574.79 €
<b>B) DEFICIT</b> - Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2016, arrêté comme présenté ci-dessus.

**CCAS N° 2017 -04 - OBJET: vote du Budget Primitif CCAS 2017**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe du CCAS présenté par Madame la Présidente,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations Réelles</b>	<b>1 274.79</b>	<b>1 274.79</b>	--	--

## **II - SUJETS SOUMIS A DISCUSSION :**

### **1. Présentation du Budget primitif 2017 et du Compte administratif 2016**

#### **- CCAS**

Sur les 1 153.02 € inscrits au budget du CCAS 2016, 578.23 € ont été dépensés au compte 6232 pour financer le repas des aînés. Le budget présente donc un résultat reporté de 574.79 € à inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget 2017.

Un transfert de 700 € du budget communal est effectué au compte 7474 en recettes de fonctionnement, portant la somme totale des recettes à 1 274.79 €.

En dépenses, 721.77 € sont affectés au compte 6232 pour financer le repas des aînés et 553.02 € sont affectés au compte 6568 « Autres secours ».

Les membres du conseil d'administration constatent qu'il n'y a pas eu de demande de soutien depuis le début du mandat. Une information relative au fonctionnement du CCAS sera publiée sur le site internet de la mairie et dans le prochain bulletin municipal.

#### **- Budget Communal**

##### Dépenses de fonctionnement :

Une erreur de facturation de 10 000 € de la part d'EDF est signalée pour le compte 60612, expliquant la différence entre le prévisionnel et le réalisé du Compte administratif 2016. Madame le Maire propose d'inscrire 32 000 € au compte 60612 pour le budget 2017 soit sensiblement la même somme que pour le budget 2016 (30 000 €). Un programme de réduction des dépenses énergétiques, en particulier sur l'éclairage public, est engagé : 42 lampadaires ont déjà été remplacés par le SDEHG ; ils sont équipés de LED moins consommateur en électricité. De plus, une diminution de l'intensité lumineuse de 50% est programmée entre 23h et 6h du matin.

Le compte 60623 correspondant aux dépenses liées à la cantine scolaire demeure à 31 000 € pour le budget 2017. Madame le Maire souhaite que le cuisinier qui remplacera monsieur RODIER à la rentrée 2017/2018, respecte ce budget.

87 500 € sont prévus au compte 61522, compte sur lequel se trouvent les dépenses liées au centre de loisirs et l'ALAE. A noter que 15 000 € des dépenses de 2016 sont reportées sur le budget de 2017.

Les dépenses liées aux assurances du compte 616 sont revues à la hausse de 12 000 € à 20 500 € avec l'ajout au contrat d'assurance des panneaux photovoltaïques et d'un véhicule utilitaire pour le service technique.

Les dépenses du compte 6232 « Fêtes et cérémonies » passent de 2 500 € à 4 000 € pour le budget 2017. Ces dépenses incluent les frais liés à l'organisation des concerts au sein du village.

Les charges de personnel sont estimées à 236 000 € pour le budget communal 2017 ; soient quasiment identiques à celles réalisées sur le compte administratif 2016. Cette estimation tient compte des mouvements au sein du personnel : le remplacement du cuisinier suite à son départ à la retraite, le remplacement d'un agent technique, le retour de Mme CORBEL (ATSEM) au sein de l'école après plusieurs années de disponibilité.

Madame le Maire en profite pour annoncer le recrutement de Monsieur RIMET-MEILLE André sur le poste d'agent technique communal à compter du mardi 4 avril 2017.

Le compte 73921 correspond à l'attribution de compensation, soit la somme versée annuellement à la communauté de communes des Terres du Lauragais (12 264 €). Cette dernière demeure inchangée.

4 000 € sont inscrits au titre des dépenses imprévues de fonctionnement.

Madame le Maire propose d'inscrire 7 100 € sur le compte 6574 destiné aux subventions versées aux associations. Cette année 150 € seront versés à l'UNSS du collège qui en a fait la demande auprès de la municipalité. Un forum des associations, organisé en partenariat entre les communes de Saint Pierre de Lages et Lanta, aura lieu le samedi 9 septembre au gymnase.

Le remboursement de l'intérêt de l'emprunt diminue cette année. L'année 2017 marque la fin du remboursement de l'emprunt lié au piétonnier du collège.

Le compte administratif 2016 fait état de 558 322.60 € de dépenses de fonctionnement réalisées contre 731 052.15 € inscrits au budget prévisionnel 2016. Madame le Maire propose de voter 822 936.34 € de dépenses de fonctionnement au budget primitif 2017.

#### Recettes de fonctionnement :

Sur les 42 000 € inscrits au budget de l'année 2016, 54 000 € ont été encaissés. Ce surplus de 12 000 € est dû à une affectation d'une aide de la CAF au compte 7067, habituellement destiné aux recettes de la cantine scolaire. Le montant des recettes du compte 7067 pour le budget primitif 2017 est estimé à 40 000 €.

Comme cela a été le cas lors des années précédentes, Madame le Maire propose de maintenir une fiscalité à taux constants concernant les taxes foncières et d'habitation de la commune.

Concernant le chapitre 74 consacré aux dotations de l'Etat, Madame le Maire tient compte de la politique de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, qui se répercute cette année par une perte estimée à 5 000 €. A noter la perception exceptionnelle de la DGD au compte 746 en 2016 à hauteur de 9 600 €, versée par l'Etat, faisant office de subvention pour la révision du PLU communal.

28 000 € de recettes sont inscrits au compte 74718 pour le budget communal 2017. Cette somme correspond aux aides découlant de l'emploi de contrats aidés sur la commune au titre desquels 17 000 € ont été perçus en 2016. La différence de sommes entre les 2 années s'explique par l'emploi de 4 contrats aidés en ce début d'année 2017, contre 2 seulement début 2016.

Le compte 74718 correspond aux aides versées par la CAF pour le fonctionnement du centre de loisirs, ces dernières devraient être d'un montant sensiblement équivalent à celle de l'année 2016 (environ 36 000 €). Le fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires devrait également être identique à celui perçu en 2016 (9 000 €).

Dédié aux produits exceptionnels, le compte 7788 s'élève à 36 695.26 € en 2016. Cette somme relativement élevée s'explique par le remboursement par l'assurance des dégâts de la tempête de grêle sur les bâtiments publics communaux en mai 2016. 13 157.84 € sont d'ores et déjà inscrits sur le compte 7788 pour l'année 2017. Cette somme comprend le remboursement de la surfacturation d'EDF (Cf dépenses de fonctionnement) de l'année précédente.

Le compte administratif 2016 fait état de 621 410.92 € de recettes de fonctionnement réalisées contre 731 052.15 € inscrits au budget prévisionnel 2016. Madame le Maire propose de voter 822 936.34 € de recettes de fonctionnement au budget primitif 2017, compte tenu du report cumulé des excédents de fonctionnement.

#### Dépenses d'investissement :

Le capital de l'emprunt inscrit au compte 1641 est en baisse de 10 000 € par rapport à l'année 2016 suite à l'extinction de la dette liée au piétonnier du collège.

En matière d'immobilisation incorporelle, la commune prévoit d'inscrire 18 294.55 € au compte 202 afin de poursuivre le financement de l'étude concernant la révision du PLU, ainsi que celui du schéma d'assainissement communal mené par le SMEA.

15 000 € sont prévus au compte 2031 pour financer les frais de maîtrise d'œuvre liés aux chantiers les plus importants de la collectivité sur l'année 2017.

Le chapitre 21, dédié aux immobilisations corporelles, est proposé comme suit :

- Compte 2121 : 3 500 € pour l'achat de jardinières et de fleurs.
- Compte 2128 : 2 700 € pour l'acquisition de galets.
- Compte 21312 : 140 000 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école, pour la réfection de la toiture et pour la sécurisation de l'école dans le cadre du plan Vigipirate.
- Compte 2135 : 7 500 € pour la mise en accessibilité de l'école aux personnes à mobilité réduite.
- Compte 2138 : 75 000 € pour le réaménagement et la sécurisation du parking de l'école.
- Compte 2151 : 40 000 € pour l'aménagement de la RD 1 avec notamment la pose de ralentisseurs.
- Compte 21571 : 7 000 € pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service technique.
- Compte 2158 : 2 184.10 € pour l'acquisition d'un lave-linge, d'un taille-haie et de matériel pédagogique scolaire divers.

M. Payraastre, Mme Friquart et Mme Rames estiment que les dépenses liées à la sécurisation de l'école dans le cadre du plan Vigipirate (estimation 40 k€) et l'aménagement du parking de l'école (estimation 75 k€) sont trop élevées. Mme Le Maire précise que ces montants sont des estimations qui serviront de base à l'appel d'offres qui sera publié ainsi que pour la convention de demande de subventions au Conseil Départemental. Les montants définitifs seront votés par le conseil municipal en fonction des options choisies. M Perret, adjoint délégué aux affaires scolaires rappelle l'importance de la sécurisation de l'établissement dans le cadre des menaces d'attentats toujours très élevées sur notre territoire : visiophone, portail permettant l'évacuation sur l'arrière de l'établissement, changement du portail électrique (non sécurisé) à l'entrée de l'établissement... La sécurisation du parking de l'école déjà discutée de longue date au sein du conseil, a pour objectif majeur d'éviter que les enfants passent derrière les véhicules stationnés.

Malgré ces explications, M. Payraastre et Mme Rames s'opposent au vote du budget prévisionnel 2017. Mme Friquart s'abstient.

Le compte administratif 2016 fait état de 99 621.87 € de dépenses d'investissement réalisées contre 241 935.58 € inscrits au budget prévisionnel 2016. Madame le Maire propose de voter 354 119.32 € de dépenses d'investissement au budget primitif 2017.

#### Recettes d'investissement :

La récupération de la TVA pour l'année 2017 devrait s'élever à 3 648.30 € (compte 10222). Madame le Maire rappelle que la TVA se récupère avec un décalage de 2 ans. Ce montant correspond donc à la TVA associée aux dépenses d'investissement de l'année 2015.

La taxe d'aménagement prévue au compte 10226 devrait baisser de moitié cette année. Madame le Maire estime que le nombre de permis de construire déposés, devrait être inférieur à ceux des années précédentes qui bénéficiaient de la création du lotissement des Balcons du Touron.

Les 100 000 € inscrits au compte 1641 correspondent à l'emprunt qui sera effectué pour financer les panneaux photovoltaïques, somme qui devrait par la suite être transférée sur un budget annexe dédié.

Le compte administratif 2016 fait état de 186 285.24 € de recettes d'investissement réalisées contre 335 770.41 € inscrits au budget prévisionnel 2016. Madame le Maire propose de voter 437 895.92 € de recettes d'investissement au budget primitif 2017.

## **2. Sujets divers**

Une réunion avec Madame Dominique FAURE, Maire de SAINT ORENS DE GAMEVILLE, est prévue le vendredi 7 avril à 18H30 afin d'échanger sur la vision de l'organisation du territoire et sur son programme dans le cadre des élections législatives.

Madame le Maire rappelle au Conseil que le 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles aura lieu le dimanche 23 avril 2017. Un tableau de présence pour la permanence des élus a été distribué aux conseillers municipaux.

La commission urbanisme se réunira le lundi 22 mai 2017 à 9H30 avec les personnes publiques associées (DDT, SCOT...) dans le cadre de la révision du PLU.

Une réunion de travail concernant le dossier Néroc/Savoyen se tiendra le jeudi 20 avril 2017 à 20H30. Le protocole d'accord entre les 2 parties n'a pas abouti. Monsieur Savoyen a déposé un permis de construire modificatif.

La réunion du 15 mars 2017 à AURIN était destinée au projet « Corribior », porté par l'association « Arbres et Paysages d'Autan » et la fédération départementale des chasseurs. Le but du projet est d'améliorer la trame verte et bleue en maintenant et améliorant les haies naturelles. 24 communes du lauragais ont été sélectionnées pour participer au projet, dont la commune de SAINT PIERRE DE LAGES. Une rencontre entre les acteurs du projet ainsi que le Conseil Municipal devrait être organisée par la suite. Les chasseurs et agriculteurs communaux devraient également être sollicités afin de constituer des groupes de travail. Le département devrait subventionner une partie du projet, qui sera exécuté via des plans d'action prévus sur une durée de 3 ans.

La 3eme édition de la « foulée de la Soledra » aura lieu le dimanche 14 mai.

Madame le Maire a reçu les sociétés PATRIMOINE et KAUFMAN BROAD pour discuter des projets réalisables sur une parcelle située en zone AU 0. Une résidence autonomie a été évoquée d'un côté. Ce type de résidence est destiné aux personnes pouvant bénéficier de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie). Il a également été proposé de faire une résidence associée à des commerces. Un projet de résidence sénior avait déjà été évoqué sur cette parcelle.

Une fête sur le thème de Madagascar sera organisée le samedi 10 juin 2017. La cérémonie sera animée par un orchestre ainsi que des danseuses. Une exposition du travail des enfants sur le thème de Madagascar sera présentée. Madame VERNEZOUL, principale du collège et son adjoint seront invités.

Dans le cadre de la réunion avec la CAF sur le contrat enfance jeunesse, planifiée le mercredi 26 avril 2017 à 17H30, une réunion préparatoire entre la municipalité et Léo Lagrange sera organisée le jeudi 20 avril 2017 à 17H30.

La municipalité se félicite du succès du centre jeunes des vacances d'avril pour lequel les inscriptions ont été complètes en seulement 2 journées.

**La séance est levée le lundi 3 avril 2017 à 23H20**

**Le prochain Conseil aura lieu le 9 mai 2017 à 20H30.**

## **Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :**

**N° 2017- 07 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2016**

**N° 2017 -08 - OBJET : Approbation du compte de gestion 2016**

**N° 2017- 09 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016**

**N° 2017- 10 - OBJET : Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2017**

**N° 2017-11 - OBJET : Vote du Budget Primitif Commune 2017**

**N° 2017-12- OBJET : Modification du cout de l'aménagement du parking scolaire**

**CCAS N° 2017 -01 - OBJET : Approbation du compte de gestion du CCAS 2016**

**CCAS N° 2017-02 - OBJET: Présentation et vote du Compte Administratif 2016 du CCAS**

**CCAS N° 2017- 03 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2016**

**CCAS N° 2017 -04 - OBJET: vote du Budget Primitif CCAS 2017**

Ont signé les membres présents :

<b>NOMS - PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>SIGNATURES</b>
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	Absent, procuration donnée à Lionel PERRET
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	Absente
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	Absente, procuration donnée à Laurence KLEIN
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	Absente, procuration donnée à Sandrine RAMES
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	